

**TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS Y ASSIMILES –  
EXERCICE 2022**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés – exercice 2022 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 novembre 2021 et par la Députation permanente sous n° SPWIAS/050100/boret\_mar/2021-020343 le 20 décembre 2021.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

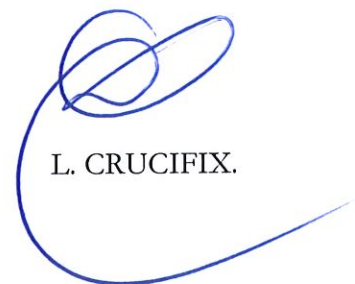
A Libramont-Chevigny, le 24 décembre 2021.

Le Directeur général, f.f.,

  
J. RATY.



La Bourgmestre,

  
L. CRUCIFIX.

